

TRADUCTION

AEDIFICA

**SICAF IMMOBILIERE PUBLIQUE DE DROIT BELGE
SOCIETE ANONYME**

**AVENUE LOUISE 331-333
1050 BRUXELLES**

R.P.M. BRUXELLES 0877.248.501

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
TENUE A BRUXELLES LE 11 OCTOBRE 2011**

BUREAU DE L'ASSEMBLEE

La séance est ouverte à 15 h 10 sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Duplat.

Monsieur le Président désigne Monsieur Stefaan Gielens en qualité de secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateurs : Mme Roef et M. Jan Hombrockx

COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

Sont présents ou représentés à l'assemblée, les actionnaires dont les noms, prénoms et domiciles ou les formes juridiques, dénominations sociales et sièges sociaux, ainsi que le nombre de titres détenus par chacun d'eux, sont repris dans la liste de présence ci-annexée.

Cette liste spécifie en outre si des administrateurs et/ou le commissaire assistent à l'assemblée.

CONVOCATIONS - PRESENCES - MAJORITES

Les titulaires d'actions nominatives ont été convoqués par lettres remises à la poste le 15 septembre 2011.

Les titulaires d'actions au porteur ou d'actions dématérialisées ont été convoqués par voie de publications parues au Moniteur belge, le 16 septembre 2011, et dans la presse (*L'Echo* du 16 septembre 2011 et *De Tijd* du 16 septembre 2011).

Les documents à communiquer aux actionnaires ont été mis à leur disposition conformément aux dispositions légales.

Les administrateurs et le commissaire ont été convoqués conformément aux dispositions légales.

Sur cette base, le bureau constate que les formalités de convocation ont été accomplies conformément aux dispositions légales et statutaires.

Il résulte de la liste de présences que 1.207.075 actions sur un total de 7.177.208 actions sont présentes ou représentées, étant précisé que le droit de vote attaché aux 1.720 actions propres de la société est suspendu en vertu de l'article 622, § 1er du Code des sociétés.

Le droit de vote des actions en usufruit est exercé par les usufruitiers.

Les formalités prévues aux termes de l'article 23 des statuts pour l'admission aux assemblées ont été accomplies par les actionnaires présents ou représentés.

L'exposé du Président est reconnu exact par l'assemblée; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets figurant à l'ordre du jour.

Pour être admises, les propositions figurant à l'ordre du jour doivent réunir la majorité simple des voix pour lesquelles il est pris part au vote. Chaque action donne droit à une voix, à l'exception des 1.720 actions précitées dont le droit de vote est suspendu. Conformément à l'article 543 du Code des sociétés, il ne sera pas tenu compte de ces actions pour la détermination des conditions de majorité.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Président rappelle que la présente assemblée a pour ordre du jour :

1. Rapport de gestion sur l'exercice social statutaire et consolidé clôturé au 30 juin 2011
2. Rapport du commissaire sur les comptes sociaux clôturés au 30 juin 2011 et rapport du commissaire sur les comptes consolidés clôturés au 30 juin 2011
3. Commentaire par le comité de nomination et de rémunération du rapport de rémunération repris dans le rapport de gestion annuel
4. Comptes annuels consolidés clôturés au 30 juin 2011

5. Approbation des comptes annuels sociaux clôturés au 30 juin 2011 et affectation du résultat

Proposition d'approuver les comptes annuels sociaux clôturés au 30 juin 2011, en ce compris l'affectation du résultat qui s'y trouve proposée. En conséquence, proposition d'attribuer un dividende de 1,82 € brut par action (réparti sur le coupon n°6 : 0,53 € et le coupon n°7 : 1,29 €) aux actionnaires.

6. Décharge aux administrateurs de la société

Proposition de donner décharge aux administrateurs de la société pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice social clôturé au 30 juin 2011.

7. Décharge au commissaire de la société

Proposition de donner décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 30 juin 2011.

8. Renouvellement des mandats d'administrateurs

Proposition de renouveler, sous condition d'approbation par l'Autorité des Services et Marchés Financiers (« FSMA »), avec effet immédiat, les mandats d'administrateur suivants :

- le mandat de Monsieur Jean-Louis DUPLAT, en qualité d'administrateur indépendant non-exécutif au sens de l'article 526ter C. Soc., jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014 ;*
- le mandat de Madame Adeline SIMONT, en qualité d'administrateur non-exécutif, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014 ;*
- le mandat de SERVICES ET PROMOTION DE LASNE SA, représentée par Monsieur Jacques Blanpain, en qualité d'administrateur représentant les actionnaires, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014 ;*
- le mandat de Madame Galila BARZILAI-HOLLANDER, en qualité d'administrateur représentant les actionnaires, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.*

9. Nomination d'un nouveau commissaire et fixation des honoraires

Proposition de nommer, avec effet immédiat, Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SC s.f.d. SCRL, représentée par Monsieur Jean-François Hubin, dont les bureaux se trouvent De Kleetlaan 2 à 1831 Diegem, en qualité de commissaire de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Proposition de fixer les honoraires du commissaire à la somme de 27.500 euros par an hors TVA et débours, à indexer annuellement en fonction de l'évolution de l'indice-santé.

10. Approbation du « long term incentive plan » décrit dans le rapport financier annuel 2010/2011. Approbation de l'octroi au management exécutif du droit d'acquérir définitivement des actions dans le cadre de ce plan pour un montant de 10.000 euros au cours de l'exercice social 2011/2012

Proposition d'approuver le « long term incentive plan » décrit dans le rapport financier annuel 2010/2011. Proposition d'approuver l'octroi au management exécutif du droit d'acquérir définitivement des actions pour un montant de 10.000 euros dans le cadre de ce plan au cours de l'exercice social 2011/2012, conformément à la disposition 7.13 du Code de gouvernance d'entreprise 2009 et à l'article 520ter du Code des sociétés.

11. Rémunération des administrateurs

Proposition de fixer, à partir de l'exercice social 2011/2012 jusqu'à nouvel ordre, la rémunération des administrateurs de la manière suivante:

- *pour les administrateurs non-exécutifs : octroi (i) d'une rémunération annuelle fixe de 11.330 euros hors TVA, à l'exception du Président du conseil d'administration qui percevra une rémunération annuelle fixe de 13.600 euros hors TVA ainsi que (ii) d'un jeton de présence d'un montant de 850 euros hors TVA par administrateur et par séance*
- *Pour les administrateurs non-exécutifs membres du comité d'audit, du comité de nomination et de rémunération et du comité d'investissement : octroi d'un jeton de présence d'un montant de 800 euros hors TVA par administrateur et par séance;*

12. Approbation des clauses de changement de contrôle contenues dans des conventions de crédit liant la société

Proposition d'approuver et, pour autant que de besoin, ratifier, toutes dispositions des deux conventions de crédit du 26 août 2011 liant la société et stipulant une possible exigibilité anticipée du remboursement en cas de changement de contrôle sur la société, conformément à l'article 556 du Code des sociétés.

13. Décharge aux administrateurs de la société anonyme « Altigoon »

Proposition de donner décharge aux administrateurs de la société anonyme «Altigoon» pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1^{er} janvier 2011 au 29 juin 2011.

14. Décharge au commissaire de la société anonyme « Altigoon »

Proposition de donner décharge au commissaire de la société anonyme « Altigoon » pour l'exécution de son mandat au cours de la période du 1^{er} janvier 2011 au 29 juin 2011.

15. Approbation des comptes sociaux de la société anonyme « Aedifica Invest WZC Rand 2011 », absorbée par Aedifica le 29 juin 2011, pour la période du 1er janvier 2011 au 21 mars 2011

Proposition d'approuver les comptes sociaux de la société anonyme «Aedifica Invest WZC Rand 2011» pour la période du 1er janvier 2011 au 21 mars 2011.

16. Décharge aux administrateurs de la société anonyme «Aedifica Invest WZC Rand 2011 »

Proposition de donner décharge aux administrateurs de la société anonyme «Aedifica Invest WZC Rand 2011 » pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1^{er} janvier 2011 au 21 mars 2011 et du 21 mars 2011 au 29 juin 2011.

17. Décharge aux commissaires de la société anonyme «Aedifica Invest WZC Rand 2011»

Proposition de donner décharge aux commissaires de la société anonyme «Aedifica Invest WZC Rand 2011» pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1^{er} janvier 2011 au 21 mars 2011 et du 21 mars 2011 au 29 juin 2011.

18. Approbation des comptes sociaux de la société anonyme « 't Bolwerk», absorbée par Aedifica le 29 juin 2011, pour la période du 1er janvier 2011 au 21 mars 2011

Proposition d'approuver les comptes sociaux de la société anonyme « 't Bolwerk » pour la période du 1er janvier 2011 au 21 mars 2011.

19. Décharge aux administrateurs de la société anonyme «'t Bolwerk »

Proposition de donner décharge aux administrateurs de la société anonyme «'t Bolwerk » pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1^{er} janvier 2011 au 21 mars 2011 et du 21 mars 2011 au 29 juin 2011.

20. Décharge au commissaire de la société anonyme «'t Bolwerk »

Proposition de donner décharge au commissaire de la société anonyme «'t Bolwerk» pour l'exécution de son mandat au cours de la période du 21 mars 2011 au 29 juin 2011.

21. Approbation des comptes sociaux de la société anonyme « Project Group Hermibouw», absorbée par Aedifica le 29 juin 2011, pour la période du 1er juillet 2010 au 8 avril 2011

Proposition d'approuver les comptes sociaux de la société anonyme «Project Group Hermibouw» pour la période du 1er juillet 2010 au 8 avril 2011.

22. Décharge aux administrateurs de la société anonyme «Project Group Hermibouw»

Proposition de donner décharge aux administrateurs de la société anonyme «Project Group Hermibouw» pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1^{er} juillet 2010 au 8 avril 2011 et du 8 avril 2011 au 29 juin 2011.

23. Décharge au commissaire de la société anonyme «Project Group Hermibouw»

Proposition de donner décharge au commissaire de la société anonyme «Project Group Hermibouw» pour l'exécution de son mandat au cours de la période du 8 avril 2011 au 29 juin 2011.

24. Approbation des comptes sociaux de la société anonyme « IDM A», absorbée par Aedifica le 29 juin 2011, pour la période du 1er janvier 2011 au 13 mai 2011

Proposition d'approuver les comptes sociaux de la société anonyme «IDM A» pour la période du 1er janvier 2011 au 13 mai 2011.

25. Décharge aux administrateurs de la société anonyme «IDM A»

Proposition de donner décharge aux administrateurs de la société anonyme «IDM A» pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1^{er} janvier 2011 au 13 mai 2011 et du 13 mai 2011 au 29 juin 2011.

26. Décharge aux commissaires de la société anonyme «IDM A»

Proposition de donner décharge aux commissaires de la société anonyme «IDM A» pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1^{er} janvier 2011 au 13 mai 2011 et du 13 mai 2011 au 29 juin 2011.

27. Divers

RESOLUTIONS

1. Rapport de gestion sur l'exercice social statutaire et consolidé clôturé au 30 juin 2011

L'assemblée dispense le Président de faire la lecture des rapports de gestion du conseil d'administration relatifs à l'exercice social statutaire et à l'exercice social consolidé clôturés au 30 juin 2011.

Le Président et le management exécutif présentent à l'assemblée l'état actuel du portefeuille immobilier de la sicafi, ainsi que les comptes consolidés et sociaux de la société.

2. Rapport du commissaire sur les comptes sociaux clôturés au 30 juin 2011 et rapport du commissaire sur les comptes consolidés clôturés au 30 juin 2011

L'assemblée dispense le commissaire de faire la lecture de ses rapports relatifs aux comptes annuels sociaux et consolidés clôturés au 30 juin 2011 et relatifs au rapport de gestion.

3. Commentaire par le comité de nomination et de rémunération du rapport de rémunération repris dans le rapport de gestion annuel

Le Président du comité de nomination et de rémunération commente le rapport de rémunération repris dans le rapport de gestion annuel à l'assemblée.

4. Comptes annuels consolidés clôturés au 30 juin 2011

Réponse est donnée aux questions posées par les actionnaires.

En sa séance du 2 septembre 2011, le conseil d'administration a arrêté les comptes annuels consolidés clôturés au 30 juin 2011 comprenant le bilan, le compte de résultats et les annexes selon le schéma IFRS.

Ces comptes ont été mis à la disposition des actionnaires en même temps que les comptes annuels statutaires et ont été communiqués à l'assemblée conformément à l'article 120 du Code des sociétés.

L'assemblée générale en prend connaissance.

5. Approbation des comptes annuels sociaux clôturés au 30 juin 2011 et affectation du résultat

En sa séance du 2 septembre 2011, le conseil d'administration a arrêté les comptes annuels clôturés au 30 juin 2011 comprenant le bilan, le compte de résultats et les annexes établis selon le schéma IFRS.

Ces comptes statutaires ont été mis à la disposition des actionnaires conformément à l'article 553 du Code des sociétés.

Le résultat net de l'exercice est +25.385.477 €.

Le conseil d'administration propose d'affecter ce résultat comme suit :

Proposition d'affectation	2010/2011
A. Résultat net	25.385.477
B. Transfert aux/des réserves (-/+)	
1. Transfert à/de la réserve du solde (positif ou négatif) des variations de juste valeur des biens immobiliers (-/+)	
- exercice comptable	8.824.684
- exercices antérieurs	62.186.608
- réalisation de biens immobiliers	0
2. Transfert à/de la réserve des frais et droits de mutation estimés intervenant lors de l'aliénation hypothétique des immeubles de placement (-/+)	0
3. Transfert à la réserve du solde des variations de juste valeur des instruments de couverture autorisés auxquels la comptabilité de couverture telle que définie en IFRS est appliquée (-)	
- exercice comptable	0
- exercices antérieurs	-5.050.355
4. Transfert à la réserve du solde des variations de juste valeur des instruments de couverture autorisés auxquels la comptabilité de couverture telle que définie en IFRS est appliquée (+)	
- exercice comptable	203.797
- exercices antérieurs	0
5. Transfert à la réserve du solde des variations de juste valeur des instruments de couverture autorisés auxquels la comptabilité de couverture telle que définie en IFRS n'est pas appliquée (-)	
- exercice comptable	0
- exercices antérieurs	-12.284.885
6. Transfert à la réserve du solde des variations de juste valeur des instruments de couverture autorisés auxquels la comptabilité de couverture telle que définie en IFRS n'est pas appliquée (+)	
- exercice comptable	4.203.320
- exercices antérieurs	0
7. Transfert à/de la réserve du solde des écarts de conversion sur actifs et passifs	0
8. Transfert à/de la réserve des latences fiscales afférentes à des biens immobiliers sis à l'étranger (-/+)	0
9. Transfert à/de la réserve des dividendes reçus destinés au remboursement des dettes	0
10. Transfert aux/des autres réserves (-/+)	-44.851.368
11. Transfert au/du résultat reporté des exercices antérieurs (-/+)	-4.698.016
C. Rémunération du capital prévue à l'article 27, § 1er, al. 1er	10.064.214
D. Rémunération du capital - autre que C	1.711.738
E. Résultat à reporter	5.075.741

Bénéfice à distribuer

Rémunération du capital	11.775.951
Soit par action ayant droit au dividende à partir du 1 juillet 2010 (€ par action ayant droit au dividende à partir du 1 juillet 2010)	1,82
Réparti sur le coupon n°6 qui a déjà été détaché le 14 octobre 2010	0,53
et le coupon n°7 qui sera détaché le 13 octobre 2011	1,29

L'assemblée décide d'approuver les comptes annuels sociaux selon le schéma IFRS pour l'exercice social clôturé au 30 juin 2011, en ce compris l'affectation du résultat qui s'y trouve

proposée. En conséquence, l'assemblée décide d'attribuer un dividende de 1,82 € brut par action (réparti sur le coupon n°6 : 0,53 € et le coupon n°7 : 1,29 €) aux actionnaires.

Cette résolution est adoptée comme suit:

1.207.075	voix pour
0	voix contre
0	abstention

6. Décharge aux administrateurs de la société

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner aux administrateurs de la société pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 30 juin 2011, à savoir :

- M. Jean-Louis Duplat
- M. Stefaan Gielens
- Mme Adeline Simont
- Serdiser SCA (représentée par M. Pierre Iserby)
- Re-Invest SA (représentée par Mme Brigitte Gouder de Beauregard)
- Services et Promotion de Lasne SA (représentée par M. Jacques Blanpain)
- Mme Galila Barzilai-Hollander
- M. Jean Kotarakos
- Bevalex SA (représentée par Mme Sophie Maes) (jusqu'au 30 mars 2011)
- Insumat SA (représentée par Mme Sophie Maes) (à partir du 18 mai 2011)
- M. Olivier Lippens

La décharge est adoptée comme suit:

1.197.075	voix pour
0	voix contre
10.000	abstention

7. Décharge au commissaire de la société

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner au commissaire, Dirk Smets, pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 30 juin 2011.

La décharge est adoptée comme suit:

1.207.075	voix pour
0	voix contre
0	abstention

8. Renouvellement des mandats d'administrateurs

Monsieur le Président expose que les mandats d'administrateurs des personnes suivants prennent fin immédiatement à l'issue de cette assemblée générale :

- M. Jean-Louis Duplat
- Mme Adeline Simont
- Services et Promotion de Lasne SA, représentée par M. Jacques Blanpain
- Mme Galila Barzilaï-Hollander

L'assemblée constate que la condition suspensive à laquelle le renouvellement de ces mandats d'administrateurs est soumis, est réalisée. En effet, l'Autorité des services et marchés financiers (« FSMA ») a approuvé le renouvellement de ces mandats le 27 septembre 2011, ce qui fut confirmé par courrier du 28 septembre 2011.

De plus, l'assemblée constate que Monsieur Jean-Louis Duplat répond aux critères d'indépendance tels que définis par l'article 526^{ter} C. Soc et par le charte de corporate governance d'Aedifica.

En effet, M. Jean-Louis Duplat:

1° n'a jamais exercé un mandat de membre exécutif du conseil d'administration, ou une fonction de membre du comité de direction ou de délégué à la gestion journalière, ni auprès d'Aedifica, ni auprès d'une société ou personne liée à Aedifica ;

2° n'a jusqu'à présent siégé au conseil d'administration en tant qu'administrateur non exécutif que pendant deux mandats, sans que cette période n'ait excéder douze ans ;

3° n'a pas fait partie du personnel de direction, au sens de l'article 19,2° de la loi du 20 septembre 1948 portant organisation de l'économie, d'Aedifica ou d'une société ou personne liée à Aedifica. De plus, il n'a jamais été un employé d'Aedifica ou d'une société ou personne liée à Aedifica ;

4° n'a jamais reçu de rémunération ou un autre avantage significatif de nature patrimoniale d'Aedifica ou d'une société ou personne liée à Aedifica, en dehors des tantièmes et honoraires perçus comme membre non exécutif du conseil d'administration;

5° ne détient aucun droit social représentant le capital d'Aedifica ;

6° n'entretient, ni a entretenu (au cours du dernier exercice social), une relation d'affaires significative avec Aedifica ou une société ou personne liée à Aedifica, ni directement ni en qualité d'associé, d'actionnaire, de membre du conseil d'administration ou de membre du personnel de direction, au sens de l'article 19,2° de la loi du 20 septembre 1948 portant organisation de l'économie, d'une société ou personne entretenant une telle relation ;

7° n'a pas été au cours des trois dernières années, associé ou salarié du commissaire d'Aedifica ou d'une société ou personne liée à Aedifica ;

8° n'est pas membre exécutif de l'organe de gestion d'une autre société dans laquelle M. Stefaan Gielens et/ou M. Jean Kotarakos siègent en tant que membres non exécutifs de l'organe de gestion ou membre de l'organe de surveillance, ni entretient d'autres liens importants avec M. Stefaan Gielens et/ou M. Jean Kotarakos du fait de fonctions occupées dans d'autres sociétés ou organes ;

9° n'a, ni au sein d'Aedifica, ni au sein d'une société ou d'une personne liée à celle-ci, ni conjoint(e), ni parents ni alliés jusqu'au deuxième degré exerçant un mandat de membre du conseil d'administration, de membre du comité de direction, de délégué à la gestion journalière ou de membre du personnel de direction, au sens de l'article 19, 2°, de la loi du 20 septembre 1948 portant organisation de l'économie, ou se trouvant dans un des autres cas définis aux points mentionnés ci-avant ;

10° n'entretient aucune relation avec Aedifica qui soit de nature à mettre en cause son indépendance.

L'assemblée générale décide de renouveler, avec effet immédiat, les mandats d'administrateurs suivants :

- le mandat de Monsieur Jean-Louis DUPLAT, en qualité d'administrateur indépendant non-exécutif au sens de l'article 526ter C. Soc., jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014 ;
- le mandat de Madame Adeline SIMONT, en qualité d'administrateur non-exécutif, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014 ;
- le mandat de SERVICES ET PROMOTION DE LASNE SA, représentée par Monsieur Jacques Blanpain, en qualité d'administrateur représentant les actionnaires, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014 ;
- le mandat de Madame Galila BARZILAI-HOLLANDER, en qualité d'administrateur représentant les actionnaires, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Cette résolution est adoptée comme suit:

1.207.075	voix pour
0	voix contre
0	abstention

9. Nomination d'un nouveau commissaire et fixation des honoraires

Monsieur le Président expose que le mandat du commissaire actuel de la société, Monsieur Dirk Smets, prend fin immédiatement à l'issue de la présente assemblée générale et que son mandat ne peut plus être renouvelé.

En outre, Monsieur le Président expose que l'Autorité pour les services et marchés financiers (« FSMA ») a donné son aval à la nomination de la SC s.f.d. SCRL Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises, représentée par M. Jean-François Hubin, dont les bureaux sont établis De Kleetlaan 2 à 1831 Diegem, comme nouveau commissaire d'Aedifica le 30 août 2011 (ce qui fut confirmé par courrier du 31 août 2011)

L'assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, la SC s.f.d. SCRL Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises, représentée par M. Jean-François Hubin, dont les bureaux sont établis De Kleetlaan 2 à 1831 Diegem, en qualité de commissaire de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

En outre, l'assemblée décide de fixer les honoraires du commissaire à la somme de 27.500 euros par an hors TVA et débours, à indexer annuellement en fonction de l'évolution de l'indice-santé.

Cette résolution est adoptée comme suit:

1.207.073	voix pour
2	voix contre (les deux actionnaires qui ont voté contre, trouvent qu'Ernst & Young n'a pas bien effectué son mandat dans d'autres dossiers, étrangers à Aedifica)

0 abstention

10. Approbation du « long term incentive plan » décrit dans le rapport financier annuel 2010/2011. Approbation de l'octroi au management exécutif du droit d'acquérir définitivement des actions dans le cadre de ce plan pour un montant de 10.000 euros au cours de l'exercice social 2011/2012

Monsieur le Président expose que le conseil d'administration a arrêté un « long term incentive plan » qui a été annoncé dans le rapport financier annuel 2008/2009 et qui a été approuvé par l'assemblée générale du 12 octobre 2010, dans le cadre duquel est octroyé un droit d'acquérir des actions de la société au management exécutif.

L'assemblée générale confirme l'application du « long term incentive plan » décrit dans le rapport financier annuel 2009/2010, réapprouve – pour autant que de besoin – le « long term incentive plan » et approuve d'octroyer au management exécutif le droit d'acquérir définitivement des actions pour un montant de 10.000 euros dans le cadre de ce plan au cours de l'exercice social 2011/2012, conformément à la disposition 7.13 du Code de gouvernance d'entreprise 2009 et à l'article 520ter du Code des sociétés.

Cette résolution est adoptée comme suit:

1.207.075	voix pour
0	voix contre
0	abstention

11. Rémunération des administrateurs

Monsieur le Président invite les membres de l'assemblée générale de fixer, à partir de l'exercice 2011/2012 jusqu'à nouvel ordre, la rémunération des administrateurs non exécutifs, conformément à ce qui est précisé ci-après.

L'assemblée générale décide de fixer, à partir de l'exercice social 2011/2012 jusqu'à nouvel ordre la rémunération des administrateurs non-exécutifs, de la manière suivante :

- pour les administrateurs non-exécutifs, octroi :
 - (i) d'une rémunération annuelle fixe de 11.330 euros hors TVA, à l'exception du Président du conseil d'administration qui percevra une rémunération annuelle fixe de 13.600 euros hors TVA ainsi que
 - (ii) d'un jeton de présence d'un montant de 850 euros hors TVA par administrateur et par séance ;

- pour les administrateurs non-exécutifs membres du comité d'audit, du comité de nomination et de rémunération et du comité d'investissement :
 - (i) octroi d'un jeton de présence d'un montant de 800 euros hors TVA par administrateur et par séance.

Cette résolution est adoptée comme suit:

1.207.075	voix pour
0	voix contre
0	abstention

12. Approbation des clauses de changement de contrôle contenues dans des conventions de crédit liant la société

Monsieur le Président expose que la société a conclu le 26 août 2011 deux conventions de crédit, qui stipulent une possible exigibilité anticipée du remboursement en cas de changement de contrôle sur la société.

L'article 556 du Code des sociétés prévoit cependant que « *seule l'assemblée générale peut conférer à des tiers des droits affectant le patrimoine de la société ou donnant naissance à une dette ou à un engagement à sa charge, lorsque l'exercice de ces droits dépend du lancement d'une offre publique d'acquisition sur les actions de la société ou d'un changement de contrôle exercé sur elle* ».

Dès lors, Monsieur le Président invite les membres de l'assemblée générale d'approuver et, pour autant que de besoin, ratifier les clauses de changement de contrôle contenues dans ces conventions de crédit liant la société.

L'assemblée générale décide d'approuver et, pour autant que de besoin, ratifier, toutes dispositions des deux conventions de crédit du 26 août 2011 liant la société et stipulant une possible exigibilité anticipée du remboursement en cas de changement de contrôle sur la société, conformément à l'article 556 du Code des sociétés.

Cette résolution est adoptée comme suit:

1.197.075	voix pour
10.000	voix contre (raison : l'actionnaire concernée trouve que ces clauses ne sont pas dans l'avantage des actionnaires)
0	abstention

13. Décharge aux administrateurs de la société anonyme «Altigoon»

Monsieur le Président expose que la société anonyme Altigoon a été absorbée le 29 juin 2011 par Aedifica, avec effet au 1 janvier 2011. Le conseil d'administration de Altigoon a arrêté les comptes sociaux de Altigoon pour la période du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010, qui ont été approuvés par l'assemblée générale d'Altigoon le 24 mars 2011.

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner aux administrateurs de la société anonyme Altigoon pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1^{er} janvier 2011 au 29 juin 2011:

- M. Stefaan Gielens
- M. Jean Kotarakos
- Aedifica SA, SICAF immobilière publique de droit belge (ayant pour représentant permanent Monsieur Stefaan Gielens)

La décharge est adoptée comme suit:

1.197.075	voix pour
0	voix contre
10.000	abstention

14. Décharge au commissaire de la société anonyme «Altigoon»

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner au commissaire de la société anonyme Altigoon, étant S.C.P.R.L. BST Réviseurs d'Entreprises, représentée par M. Dirk Smets, pour l'exécution de son mandat au cours de la période du 1^{er} janvier 2011 au 29 juin 2011.

La décharge est adoptée comme suit:

1.207.075	voix pour
0	voix contre
0	abstention

15. Approbation des comptes sociaux de la société anonyme «Aedifica Invest WZC Rand 2011», absorbée par Aedifica le 29 juin 2011, pour la période du 1er janvier 2011 au 21 mars 2011

Monsieur le Président expose que la société anonyme Aedifica Invest WZC Rand 2011 a été absorbée le 29 juin 2011 par Aedifica, avec effet au 21 mars 2011.

Par conséquent, le conseil d'administration de Aedifica Invest WZC Rand 2011 a arrêté les comptes sociaux de la société anonyme Aedifica Invest WZC Rand 2011 pour la période du 1er janvier 2011 au 21 mars 2011 et a établi un rapport de gestion, dont les membres de l'assemblée dispensent Monsieur le Président de donner lecture.

L'assemblée générale décide d'approuver ces comptes annuels comme suit:

1.207.075	voix pour
0	voix contre
0	abstention

16. Décharge aux administrateurs de la société anonyme « Aedifica Invest WZC Rand 2011 »

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner aux administrateurs de la société anonyme Aedifica Invest WZC Rand 2011 pour l'exécution de leur mandat :

a) au cours de la période du 1^{er} janvier 2011 au 21 mars 2011 :

- M. Pierre Moorkens

- M. Guido Verswijfel
- M. Antonius Van Scharen
- BNL Consult BVBA (ayant pour représentant permanent M. Martin Baert)
- Mivan Consult BVBA (ayant pour représentant permanent M. Michel Vanstallen)

b) au cours de la période du 21 mars 2011 au 29 juin 2011:

- Aedifica SA, SICAF immobilière publique de droit belge (ayant pour représentant permanent Monsieur Stefaan Gielens)
- M. Stefaan Gielens
- M. Jean Kotarakos

La décharge est adoptée comme suit:

1.197.075	voix pour
0	voix contre
10.000	abstention

17. Décharge aux commissaires de la société anonyme «Aedifica Invest WZC Rand 2011»

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner aux commissaires de la société anonyme Aedifica Invest WZC Rand 2011 pour l'exécution de leur mandat :

a) au cours de la période du 1^{er} janvier 2011 au 21 mars 2011:

- VGD Bedrijfsrevisoren CVBA, représentée par M. Jurgen Lelie

b) au cours de la période du 21 mars 2011 au 29 juin 2011:

- S.C.P.R.L. BST Réviseurs d'Entreprises, représentée par M. Dirk Smets

La décharge est adoptée comme suit:

1.207.075	voix pour
0	voix contre
0	abstention

18. Approbation des comptes sociaux de la société anonyme «'t Bolwerk», absorbée par Aedifica le 29 juin 2011, pour la période du 1er janvier 2011 au 21 mars 2011

Monsieur le Président expose que la société anonyme 't Bolwerk a été absorbée le 29 juin 2011 par Aedifica, avec effet au 21 mars 2011.

Par conséquent, le conseil d'administration de 't Bolwerk a arrêté les comptes sociaux de 't Bolwerk pour la période du 1er janvier 2011 au 21 mars 2011 et a établi un rapport de gestion, dont les membres de l'assemblée dispensent Monsieur le Président de donner lecture.

L'assemblée générale décide d'approuver ces comptes annuels comme suit:

1.207.075	voix pour
0	voix contre
0	abstention

19. Décharge aux administrateurs de la société anonyme «'t Bolwerk»

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner aux administrateurs de 't Bolwerk pour l'exécution de leur mandat :

a) au cours de la période du 1^{er} janvier 2011 au 21 mars 2011:

- Aedifica Invest WZC Rand SA (ayant pour représentant permanent M. Michel Vanstallen)
- Soprim@ SA (ayant pour représentant permanent BNL Consult BVBA, à son tour ayant pour représentant permanent M. Martin Baert)
- M. Michel Vanstallen
- M. Martin Baert

b) au cours de la période du 21 mars 2011 au 30 juin 2011:

- M. Stefaan Gielens
- M. Jean Kotarakos
- Aedifica SA, SICAF immobilière publique de droit belge (ayant pour représentant permanent Monsieur Stefaan Gielens)

La décharge est adoptée comme suit:

1.197.075	voix pour
0	voix contre
10.000	abstention

20. Décharge au commissaire de la société anonyme « 't Bolwerk »

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner au commissaire de la société anonyme 't Bolwerk, étant S.C.P.R.L. BST Réviseurs d'Entreprises, représentée par M. Dirk Smets, pour l'exécution de son mandat au cours de la période du 1^{er} janvier 2011 au 29 juin 2011.

La décharge est adoptée comme suit:

1.207.075	voix pour
0	voix contre
0	abstention

21. Approbation des comptes sociaux de la société anonyme «Project Group Hermibouw», absorbée par Aedifica le 29 juin 2011, pour la période du 1er juillet 2010 au 8 avril 2011

Monsieur le Président expose que la société anonyme Project Group Hermibouw a été absorbée le 29 juin 2011 par Aedifica, avec effet au 8 avril 2011.

Par conséquent, le conseil d'administration de Project Group Hermibouw a arrêté les comptes sociaux de Project Group Hermibouw pour la période du 1er juillet 2010 au 8 avril 2011 et a établi un rapport de gestion, dont les membres de l'assemblée dispensent Monsieur le Président de donner lecture.

L'assemblée générale décide d'approuver ces comptes annuels comme suit:

1.207.075	voix pour
0	voix contre
0	abstention

22. Décharge aux administrateurs de la société anonyme «Project Group Hermibouw»

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner aux administrateurs de la société anonyme Project Group Hermibouw pour l'exécution de leur mandat :

a) pour la période du 1^{er} juillet 2010 au 8 avril 2011:

- M.Florent Houbaer
- M.Henri Hermans
- Mme Lambertine Meers

b) pour la période du 8 avril 2011 au 29 juin 2011:

- M. Stefaan Gielens
- M. Jean Kotarakos
- Aedifica SA, SICAF immobilière publique de droit belge (ayant pour représentant permanent Monsieur Stefaan Gielens)

La décharge est adoptée comme suit:

1.197.075	voix pour
0	voix contre
10.000	abstention

23. Décharge au commissaire de la société anonyme «Project Group Hermibouw»

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner au commissaire de la société anonyme Project Group Hermibouw, étant S.C.P.R.L. BST Réviseurs d'Entreprises, représentée par M. Dirk Smets, pour l'exécution de son mandat au cours de la période du 8 avril 2011 au 29 juin 2011.

La décharge est adoptée comme suit:

1.207.075	voix pour
0	voix contre

0 abstention

24. Approbation des comptes sociaux de la société anonyme «IDM A», absorbée par Aedifica le 29 juin 2011, pour la période du 1er janvier 2011 au 13 mai 2011

Monsieur le Président expose que la société anonyme IDM A a été absorbée le 29 juin 2011 par Aedifica, avec effet au 13 mai 2011.

Par conséquent, le conseil d'administration de IDM A a arrêté les comptes annuels sociaux de IDM A pour la période du 1er janvier 2011 au 13 mai 2011 et a établi un rapport de gestion, dont les membres de l'assemblée dispensent Monsieur le Président de donner lecture.

L'assemblée générale décide d'approuver ces comptes annuels comme suit:

1.207.075	voix pour
0	voix contre
0	abstention

25. Décharge aux administrateurs de la société anonyme «IDM A»

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner aux administrateurs de IDM Apour l'exécution de leur mandat :

a) au cours de la période du 1^{er} janvier 2011 au 13 mai 2011:

- M. Stéphan Sonneville
- M. Laurent Collier
- Atenor Group SA (ayant pour représentant permanent M. Stéphan Sonneville)
- M. William Lerinckx

b) au cours de la période du 13 mai 2011 au 29 juin 2011 :

- Aedifica SA, SICAF immobilière publique de droit belge (ayant pour représentant permanent Monsieur Stefaan Gielens)
- M. Stefaan Gielens
- M. Jean Kotarakos

La décharge est adoptée comme suit:

1.197.075	voix pour
0	voix contre
10.000	abstention

26. Décharge aux commissaires de la société anonyme «IDM A»

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner aux commissaires de la société anonyme IDM A pour l'exécution de leur mandat :

a) au cours de la période du 1^{er} janvier 2011 au 13 mai 2011:

- Mazars Réviseurs d'Entreprises SCRL, représentée par M. Philippe Gossart

b) au cours de la période du 13 mai 2011 au 29 juin 2011 :

- S.C.P.R.L. BST Réviseurs d'Entreprises, représentée par M. Dirk Smets

La décharge est adoptée comme suit:

1.207.075	voix pour
0	voix contre
0	abstention

27. Divers

Nihil.

L'assemblée constate que l'ordre du jour est épuisé.

Par conséquent, la séance est levée à 16h30.

DONT PROCES-VERBAL

Lecture faite, les membres du bureau et les actionnaires, qui en ont exprimé le désir, ont signé le présent procès-verbal.

Jean-Louis Duplat
Président

Stefaan Gielens
Secrétaire

Jan Hombrockx
Scrutateur

Mme Roef
Scrutateur